

Ordre du jour

1. Intervention de Karen LEROY- Référente SSIAD à la DD/ARS PACA- sur le questionnement juridique des professionnels concernant :
 - ✓ La protection de la personne versus privation de sa liberté des personnes dépendantes
 - ✓ la détention des clés

2. Fiche « COORDONNEES DES INTERVENANTS » au domicile
 - ✓ Dernières modifications de la fiche
 - ✓ Déploiement du document et planning

3. Réflexion sur l'élaboration d'un flyer « Missions des intervenants du domicile » (fond, forme, financements possibles)

4. Date et lieu prochaine réunion

Invités : Cf. liste en fin de document (page 4)

Annexe : Fiche « COORDONNEES DES INTERVENANTS »

1. Intervention de Karen LEROY- Référente SSIAD à la DD/ARS PACA- sur le questionnement juridique relatif à la « Protection de la personne versus privation de sa liberté » et à la « détention des clés »

la « Protection de la personne versus privation de sa liberté »

- Le professionnel est responsable par défaut de la personne âgée et doit agir dans son intérêt. La liberté d'aller et venir est un principe fondamental pour les autorités publiques mais des restrictions peuvent être envisagées pour des raisons de sécurité personnelle, si on peut prouver que la libre circulation à domicile peut entraîner des risques majeurs pour la personne (chutes, fugues...).
- Paradoxe pour les professionnels entre :
 - ✓ l'obligation de sécurité (article 311-1 du code de l'action sociale et de la famille) et
 - ✓ la garantie de la liberté individuelle d'aller et venir de toute personne prise en charge par des établissements, services sociaux et médico-sociaux (article des usagers 311-3 du code de l'action sociale et de la famille), renforcée par la Loi ASV.
- Pour les patients sous protection juridique, il faut s'adresser avant toute décision au responsable légal.
- Pour une personne avec des troubles du comportement sans mesure de protection, le professionnel responsable doit déterminer le risque le plus probable : la fugue ou l'enfermement ? La frontière est parfois ténue. Quel que soit le choix de la structure, en cas de problèmes, sa responsabilité civile et/ou pénale est engagée. Il s'agit d'une responsabilité sans faute.
- La responsabilité civile de la structure peut être atténuée dans les cas suivants :
 - ✓ des documents écrits par des médecins attestent que l'enfermement est justifié
 - ✓ une demande écrite de la personne elle-même ou de l'entouragemais ils ne protègent pas la structure de sa responsabilité pénale.
- En cas de poursuite juridique, la structure devra justifier que tout a été mis en œuvre pour faire au mieux et qu'il n'y a pas eu intention de nuire. Même si les charges ne sont pas retenues, la procédure juridique a un impact psychologique et financier non négligeable.
- La problématique du confinement de personnes susceptibles de fuguer concerne peu de cas. Il peut être intéressant de se renseigner auprès des associations d'usagers.

la détention des clés

- La détention des clés est une problématique récurrente pour les SAAD et les SSIAD. Ces services essaient de faire au mieux dans l'intérêt des bénéficiaires et de leurs employés.

- Des solutions sont envisageables :
 - ✓ Les boîtiers clés. Ce système ne peut pas être posé dans les habitats collectifs. Il est toutefois une solution pour une partie des personnes dépendantes. Autant que possible, les structures la conseillent aux familles quand elles peuvent le financer et que l'environnement le permet.
 - ✓ Les serrures portes-palier (qui empêche une personne extérieure de rentrer mais la personne âgée peut sortir de son domicile). Ce système répond aux risques de cambriolage mais ne résout pas les risques de fugues et de déambulation. Toutefois, elles peuvent être une solution pour les personnes qui sont alitées.
- Les boîtiers clés peuvent être pris en charge dans le référentiel APA, mais pas les serrures portes palier qui font partie du bâti.

2. Fiche « COORDONNEES DES INTERVENANTS » au domicile

- Prise en compte des dernières modifications et envoi aux membres du groupe de travail
- Toutes les directions n'ont pas encore validé la fiche. Délai de validation reporté à septembre
- Diffusion par les SSIAD et les SAAD du groupe de travail à compter de septembre pour la phase test septembre 2017/janvier 2018
- Après retour phase test : évaluation et corrections éventuelle et décision de la diffusion ou de la non diffusion du document
Si diffusion généralisée, envoi du document par les pilotes MAIA aux SAAD du département via le listing des SAAD du Département (Cf. Delphine DURAND, Conseil départemental) et sensibilisation à l'outil

3. Réflexion sur l'élaboration d'un flyer « Missions des intervenants du domicile » (fond, forme, financements possibles)

- La création d'un flyer simple et visuellement attractif destiné aux personnes âgées rappelant les missions de chaque intervenant (SAAD, SSIAD, IDEL) a été évoquée.
- Dans le cadre de la conférence des financeurs, un projet de bande dessinée -porté par le CLIC du Haut Vaucluse et réalisé avec et pour les seniors afin de leur expliquer les aides disponibles- a été financé et est en cours de réalisation par une dessinatrice professionnelle. Il serait intéressant de confier la création de notre flyer à cette illustratrice.
- Courriel adressé à Marion LE CORRE pour étudier les pistes de financement de ce projet (conférence des Financeurs...).

**Prochaine réunion, le LUNDI 18 septembre 2017
de 14h00 à 16h30 dans les locaux de la Croix Rouge (28 Avenue Fontcouverte 84000 Avignon)**

| Liste des invités - Groupe de travail interdisciplinaire sur les soins d'hygiène à domicile | | | |
|---|-------------------------|---|----------|
| Partenaires | Représentants | Fonction | Présence |
| SSIAD de l'HADAR AVIGNON | Marc CHARPENTIER | IDE | Excusé |
| | Michèle ROUMANILLE | Cadre de santé coordinateur | 1 |
| SSIAD de BOLLENE | Isabelle TORT | Coordinatrice | 1 |
| SSIAD du CH de CARPENTRAS | Marylène JEAN | Cadre de santé | 1 |
| SSIAD d'ENTRAIGUES de l'ADMR | Dominique ARNAUD | Responsable | 1 |
| SSIAD du CH de l'ISLE SUR LA SORGUE | Marlène LANDEAU | Responsable | 1 |
| SSIAD/ESA de SORGUES | Nathalie RAVERDY | Infirmière coordinatrice | 1 |
| SSIAD/ESA DOMUSVI ORANGE | Régine CIARROCCHI | Infirmière coordinatrice | 1 |
| SSIAD de VAISON et VALREAS | Véronique KLEIN | Infirmière coordinatrice | Excusée |
| SSIAD Vallis Clausa CAVAILLON | Nathalie ATIENZA | Infirmière coordinatrice | 1 |
| SAAD de l'ADMR | Marie Pierre COURBET | Chef de Service | Excusée |
| Réseau UNA Alpes-Vaucluse (SAAD) | Philippe LEMAITRE | Directeur | 1 |
| SAAD Senior & compagnie | Florian LOUVRIER | Directeur | Excusé |
| SAAD Sous mon toit | Jennifer CORDIER | Coordinatrice sociale | Excusée |
| SAAD AMICIAL | Sonia PORTE | Responsable | Excusée |
| IDEL, Velleron | Isabelle ALLISON | IDEL /Infirmière Coordinatrice PTA | Excusée |
| IDEL, Lapalud | Patricia BLANQUIER | IDEL / Infirmière Coordinatrice IHLUP | Excusée |
| IDEL, Avignon | Catherine KIRNIDIS | IDEL / Représentante Conseil de l'ordre infirmier | Excusée |
| IDEL, Sorgues et Carpentras | Elodie MANIKOWSKI | IDEL Sorgues | Excusée |
| Département, service « évaluation et accompagnement PAPH » | Pascale MARBOEUF | Chef de service | 1 |
| | Christine MARTIN-MAS | Infirmière | 1 |
| ARS Délégation départementales | Karen LEROY | Référente SSIAD | 1 |
| MAIA Avignon & communes alentours | Myriam COULON | Pilote | 1 |
| MAIA Haut Vaucluse | Sandrine LEHIANI | Pilote | 1 |
| MAIA Sud Vaucluse | Candy GRANIER-LAMOUREUX | Pilote | 1 |